

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

16/07/2021

N° E21000082 /67

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 13/07/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Haut-Rhin demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet d'une nouvelle liaison ferroviaire pour desservir l'Euro-Airport (EAP) traversant les communes de Bartenheim, Blotzheim, Hésingue et Saint-Louis ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 139 ;

Vu le Code de l'expropriation, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Isabelle KEMPF

Membres titulaires :

Madame Brigitte REIBEL

Madame Patricia HILD

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet du Haut-Rhin et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Strasbourg, le 16/07/2021

Pour le président du tribunal,
La première conseillère,

Anne DULMET